



**BESSINES**

TOUTES LES COULEURS DU MARAIS

MAIRIE DE BESSINES

DEUX-SÈVRES

## ARRÊTÉ

### Réglementant la circulation

Arrêté N° 73/2025

**Le Maire** de la Commune de Bessines,

*Vu* le Code Général des Collectivités Locales, notamment ses articles L.2212-2 L.2213.1 et L.2213-2,

*Vu* la demande formulée par la société COLAS France - Niort, chez SOGELINK, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, représentée par M. Benoît HIDREAU, en date du 08 août 2025,

**Considérant** qu'à l'occasion de travaux de changement de revêtement de trottoir, il y a lieu de réglementer la circulation, rue des Charmes, 79000 Bessines.

### ARRÊTE

**Article 1** : Du 15 au 26 septembre 2025, COLAS France - Niort est autorisée à effectuer les travaux énoncés dans sa demande.

**Durant la durée des travaux (11 jours), la rue des Charmes sera fermée à la circulation de tous les véhicules dans le sens Niort/Bessines, la circulation s'effectuant uniquement dans le sens Bessines/Niort et le stationnement interdit. Une déviation sera mise en place selon le plan joint au présent arrêté.**

**Article 2** : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière-huitième partie « signalisation temporaire ».

La fourniture, la mise en place et la maintenance de la signalisation, seront à la charge du demandeur.

L'attention du demandeur est attirée sur l'importance de la mise en place d'une signalisation avancée.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Gendarmerie sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Frontenay-Rohan-Rohan
- SDIS 79
- CAN Collecte déchets
- Transports Niort Agglo
- COLAS France - Niort

Fait à Bessines, le 08 août 2025

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Roland LE DREO

